

# Comportement attendu : Je suis présent, à l'heure, à l'endroit prévu

## Retard non motivé

### À toutes les étapes du processus gradué

- Une communication est envoyée aux parents (courriel/message texte).
- Lorsque la reprise de temps (retenue) n'est pas honorée lors du moment prévu, des mesures d'encadrements sont différenciées.

### 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> retard non-motivé

Une tolérance jusqu'au 3<sup>e</sup> retard

### À partir du 4<sup>e</sup> retard et plus

30 minutes de reprise de temps, le soir même, au local de retenue

Si l'élève ne se présente pas à la première retenue, le surveillant désigné appelle les parents pour les informer.

L'élève est convoqué à la retenue doublée du vendredi de la même semaine.

Si l'élève ne se présente pas à la retenue doublée du vendredi, il est automatiquement suspendu à l'externe le lundi suivant.

Les parents sont convoqués à l'école le mardi qui suit, pour un retour de suspension DIR-TES.

Si la situation persiste malgré les interventions et les mesures de soutien mises en place, un plan d'assiduité est instauré et signé par l'élève et ses parents.

# Comportement attendu : Je suis présent, à l'heure, à l'endroit prévu

## Absence non motivée

### À toutes les étapes du processus gradué

--Chaque absence non motivée entraîne une communication courriel automatique (courriel/message texte) avec les parents.

De plus, la secrétaire de niveau loge un appel aux parents afin qu'ils motivent l'absence.

**Si le parent ne motive pas l'absence**, cela entraîne automatiquement une reprise de temps de 60 minutes en retenue.

Ce principe est appliqué pour chaque absence non-motivée que l'élève cumule.

### **Si l'élève ne se présente pas à la première retenue**

Le surveillant désigné appelle les parents pour les informer.

L'élève est convoqué à la retenue doublée (120 minutes) du vendredi de la même semaine.

### **Si l'élève ne se présente pas à la retenue doublée du vendredi**

Le surveillant désigné appelle les parents pour les informer.

L'élève est suspendu à l'externe, toute la journée du lundi suivant.

Un courriel est envoyé aux parents de la part de la direction.

### **Mardi matin : retour de suspension avec les parents (DIR-TES)**

Intervention TES et application de mesures de soutien

**Si la situation persiste malgré les interventions et les mesures de soutien mises en place, un plan d'assiduité est instauré et signé par l'élève et ses parents.**